



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22.10.2025 à 19 h 30
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le vingt-deux octobre deux-mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué le 16 octobre, s'est réuni, salle du conseil municipal, 2 rue Pierre Mussieux - 42800 TARTARAS, sous la présidence de Monsieur GABIAUD Jérôme, Maire.

En présence de : Jérôme GABIAUD, Béatrice BRET, Serge DEVIDAL, Guillaume JACMART, Huguette DRID, Chrystèle ZEMMA, Céline PERONNEAU-LANDRY, Valérie DELETRAZ, Florence BERNARDINI, Chantal BEAUJARD-LOPEZ

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 10
Pouvoir :

Absents excusés : Mathieu JACOMINO, Olivier RANDEAU

Secrétaire de séance : Valérie DELETRAZ

Participait également à la réunion : Elisabeth BUSARELLO, Rédacteur faisant fonction de secrétaire générale de mairie

Ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16.09.2025

Finances :

2. Signature d'un contrat pour un emprunt relais en attente de subventions pour la construction du restaurant scolaire ALSH
3. Décision modificative – Intégration de l'emprunt relais dans le budget 2025

Monsieur le Maire fait l'appel. Le quorum est atteint.
La secrétaire de séance nommée est : Valérie DELETRAZ

Question 1 : *Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 16 septembre 2025*

Rapporteur : Jérôme GABIAUD

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal de séance du conseil municipal du 6 septembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Question 2 : D40-2025 – Autorisation de signature d'un contrat pour un emprunt relais en attente de subventions pour la construction du restaurant scolaire ALSH

Rapporteur : Jérôme GABIAUD

Monsieur le Maire indique que devant l'avancement rapide des travaux de construction du restaurant scolaire ALSH et dans l'attente du versement des subventions accordées par les différents partenaires, il est nécessaire de recourir à un « prêt relais en attente de subventions », pour un montant de 400 000.00 €.

Il avait été prévu, au budget primitif 2025, un emprunt d'un montant de 250 000.00 €. Une décision modificative a donc été prise pour un montant de 150 000.00 € afin de prendre en compte ce nouveau montant.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres de financement et après en avoir délibéré

DECIDE :

de contracter, auprès de LA CAISSE D'EPARGNE, un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Objet	: Pré-financement FCTVA/Subvention
Nom du projet	: Attente subventions construction cantine
Montant du crédit relais	: 400 000.00 €
Durée	: 2 ans
Durée totale (en nbre échéances)	: 8
Taux d'intérêt	: 2.96 %
Périodicité	: Trimestrielle
Base de calcul des intérêts	: 30/360
Mode d'amortissement	: In fine
Départ d'amortissement	: Jour du versement intégral des fonds
Frais de dossier	: 50.00 €
Remboursement anticipé total du capital	: Possible à toute date sans indemnité

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataires

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Caisse d'Epargne

Décision prise à l'unanimité.

Question 3 : D41-2025 - Décision modificative n°3 – Intégration de l'emprunt relais dans le budget 2025

Rapporteur : Jérôme GABIAUD

M. Le Maire précise qu'un emprunt relais avait été prévu au budget 2025, pour un montant de 250 000.00 €. Il précise également que les délais de versement des subventions accordées par les différents partenaires, sont allongés.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'augmenter le montant total du prêt prévu. Une décision modificative doit donc être prise pour un montant de 150 000.00 €

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	150 000.00	
Total		150 000.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euros	150 000.00	
Total		150 000.00	0.00

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

La secrétaire de séance

Valérie DELETRAZ



Le Maire

Jérôme GABIAUD

